



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2017

Reçu en préfecture le 17/11/2017

Affiché le

17 NOV. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DB20171112-DE

DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 15 novembre 2017

CONTRAT D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN (POUR INFORMATION)

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Jean- Guillaume GOURLAIN.

Absente excusée : Yolande ALLANIC

Secrétaire de séance : Antoine GOYER

Présents : 30
Pouvoirs : 2
Absente : 1

CABINET DU MAIRE

CONTRAT D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN (POUR INFORMATION)

Rapporteur : Ronan Loas

Une démarche de développement des territoires, appelée contrat d'attractivité touristique, a été initiée par le département en 2013 et vise à renforcer le potentiel touristique des communes.

Lors du Conseil municipal du 28 juin 2017, le Conseil municipal de Ploemeur a été informé du lancement de l'élaboration de cette démarche dont les objectifs portent sur des axes qualitatifs en termes d'aménagement urbains, d'accueil du visiteur, d'harmonie paysagère, d'environnement... Ce contrat encourage les collectivités à investir pour développer le tourisme en passant le plafond maximal de dépenses éligibles servant à calculer l'aide de 500 000 € à 750 000 € par an sur 4 ans, soit un maximum de 3 millions d'euros sur la durée du contrat.

Suite au Conseil municipal du 28 juin 2017, La ville de Ploemeur s'est inscrite dans ce vaste projet en déposant une candidature auprès du Département.

Par courrier du 9 octobre dernier, le Président du Département du Morbihan accepte la candidature de la ville au contrat d'attractivité, outil au service de la stratégie touristique de la commune.

L'étape suivante porte dorénavant sur le diagnostic et le plan d'action prévisionnel en vue de l'adoption d'un contrat d'attractivité touristique qui s'inscrira également dans le programme « Ploemeur 2030 », grande réflexion de renouvellement urbain permettant d'embellir Ploemeur et de dynamiser l'activité touristique.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « affaires économiques, emploi, tourisme » et « urbanisme et logement » du 2 novembre 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

➤ **PREND ACTE** de cette démarche

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



RONAN LOAS,
Maire



DIRECTION GÉNÉRALE
DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Envoyé en préfecture le 17/11/2017

Reçu en préfecture le 17/11/2017

Affiché le

17 NOV. 2017

ID : 056-215601626-20171115-DB20171112-DE

Vannes, le 9 octobre 2017

Monsieur Ronan LOAS
Conseiller départemental
Maire de Ploemeur
1 rue des écoles
56274 PLOEMEUR CEDEX

Dossier suivi par :
Florence MOUNIER -- poste 8253
Mail : florence.mounier@morbihan.fr

Objet : Ploemeur – candidature au contrat d'attractivité touristique
Réf. : FM.MT/10.17

Monsieur le Maire,

Cher Ronan,

Par courrier du 13 juillet 2017 parvenu dans mes services le 21 juillet 2017, vous m'avez informé de la candidature de Ploemeur au contrat d'attractivité touristique du département.

J'ai le plaisir de vous informer que votre candidature est retenue.

Comme suite à notre entretien du 29 septembre, il convient désormais de finaliser le diagnostic et d'établir le plan d'action prévisionnel (contenu détaillé des fiches actions, partenariat, estimatifs financiers, programmation, indicateurs de résultat...) en vue de l'adoption d'un contrat d'attractivité touristique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

MAIRIE de PLOEMEUR	
Secrétariat général	
Courrier arrivé N°	
19 OCT. 2017 2677	
Trait	DBAT
Copie	POUERO RUVEN R LOAS

Le Président du Conseil départemental

François Goulard
François GOULARD